

Le règlement général sur la protection des données (« RGPD ») chez les banques et les sociétés de services financiers : le temps du premier bilan est venu – qu'en est-il de l'implémentation ?

De Matthias Greiller et Benedikt Aussems

Les dispositions du RGPD ne sont pas vraiment nouvelles. Pourtant les entreprises sont, sous peine de conséquences majeures, enjointes à faire leurs « devoirs » et à garantir en permanence un niveau de diligence nécessaire dans le cadre du traitement des données personnelles. Par conséquent, l'implémentation du RGPD doit être examinée de façon continue, les processus opérationnels doivent être adaptés et le respect des dispositions doit être profondément ancré dans les différents domaines d'activité de l'entreprise. Les employés en contact (potentiel) avec des données personnelles doivent être particulièrement sensibilisés à la thématique RGPD. Les répercussions en termes de perte de confiance et de réputation sont encore plus préjudiciables que les conséquences financières pour une entreprise qui considère que le RGPD a consisté en un exercice unique et doit en subir ensuite les dommages.

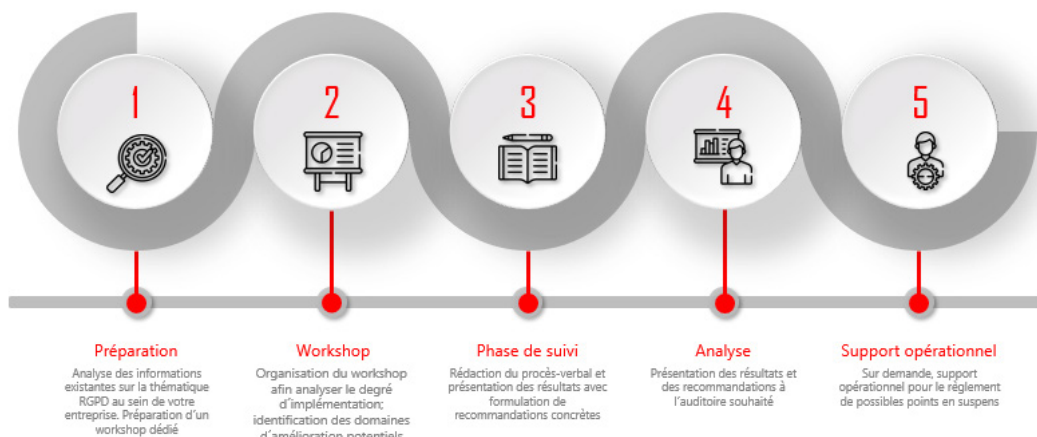
Le RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018. Même si les préoccupations en termes de protection des données avaient déjà été adressées par le passé, le RGPD représente une nette césure en termes d'impacts et de conséquences pour les entreprises. Toute une série de droits, comme par exemple le droit à l'information et à l'accès à ses données personnelles ou à leur correction, le droit à la restriction dans l'étendue du traitement ou plus spécifiquement le « droit à l'oubli » mettent les entreprises en général et les services financiers en particulier au défi d'assurer ces droits et de les garantir en permanence auprès des personnes physiques. Et cela ne vaut pas seulement pour les entreprises des pays de l'UE mais également celles qui y offrent leurs biens et services.

Répercussions du RGPD – le temps du premier bilan est venu

Après quelques mois de confrontation avec le RGPD, le temps du premier bilan est venu. Les dispositions du RGPD ont-elles été bien intégrées dans la gestion des affaires courantes ? Quels points de contact sont déjà apparus, par exemple avec les clients, les parties tierces et les autorités de régulations ? L'implémentation s'est elle vraiment faite en profondeur, autrement dit le RGPD est-il devenu partie intégrante du modèle opérationnel ? Tous les employés sont-ils informés des dangers et des défis potentiels liés au traitement quotidien des données personnelles ? La publication de disclaimers et la mise en ligne de quelques liens dirigeant vers politique de confidentialité sont malheureusement loin d'être suffisantes ici.

Notre approche – comment nous aidons nos clients et les soutenons dans l'implémentation continue du RGPD ?

TALOS Management Consultants (TALOS) traite précisément ces questions et d'autres y ayant trait. Nous avons ainsi développé une approche en 5 phases nous permettant de vérifier et de nous assurer en collaboration avec nos clients, que l'implémentation et le respect des dispositions du RGPD sont partie intégrante du modèle d'entreprise et ainsi des responsabilités et processus opérationnels associés. C'est la seule façon de réduire de façon durable les risques avec l'avenir en point de mire.



TALOS : Une approche en 5 phases pour vérifier le niveau d'implémentation du RGPD dans les établissements financiers

Dans le cadre d'un workshop incluant préparation et phase de suivi, nous passons en revue, à l'aide de groupe de tâches bien définis, toutes les fonctions et unités clés de votre entreprise impactées par le RGPD et vérifions avec vous si les mesures et les changements mis en place sont à même de couvrir toutes les exigences du RGPD. Cela se déroule systématiquement en lien direct votre réalité métier, nos expériences terrain spécifiques venant en complément. Si cette analyse vient à mettre en évidence des insuffisances ou un besoin d'adaptation, nous les documentons, les priorisons ensemble et aidons à la prise de décision sur les moyens d'y remédier le cas échéant. Si vous le souhaitez nous vous accompagnons jusqu'au règlement de tous les points en souffrance.

L'avantage pour vous – Transparence, sécurité et formation pratique

TALOS a acquis depuis les balbutiements du RGPD une profonde expérience de la thématique et a accompagné son implémentation auprès des banques et des services financiers – d'adaptations d'ordre organisationnel en passant par la modification des processus opérationnels et – en collaboration avec des cabinets d'avocats renommés à l'actualisation de documents (TALOS ne fournit pas de conseil juridique). Directement avant et après la date butoir d'implémentation, TALOS a pris par intérim la responsabilité d'un man-dat de DPO. Nous avons ainsi apporté notre propre expertise et également renforcé notre expérience de la confrontation quotidienne avec la thématique RGPD.

De cela découle la possibilité pour vous, de façon pragmatique et pour un coût raisonnable, d'obtenir un contrôle de sécurité sur votre niveau d'implémentation ainsi que, par exemple, sur la qualité et le degré de la documentation, des templates etc. Cette approche permet également d'augmenter le niveau de compréhension de la thématique RGPD au sein de l'entreprise, le workshop a par ailleurs un aspect formateur pour le groupe de participants, formé de préférence de décideurs présents dans les domaines impactés par le RGPD.

Avons-nous suscité votre intérêt ? N'hésitez pas à nous contacter pour un entretien informel.

TALOS

Depuis sa création en 2008, TALOS Management Consultants s'est établie comme société de conseil dynamique sur les places financières de Zurich et du Luxembourg. TALOS conseille ses clients institutions financières et assureurs sur des questions de stratégie, de processus, et d'organisation. L'entreprise emploie actuellement environ 35 consultants.

Zurich

TALOS Management Consultants
Bleicherweg 45
CH-8002 Zurich

Luxembourg

TALOS Management Consultants
5, Rue Heienhaff | 2nd floor (Wing E – Suite 2E)
L-1736, Senningerberg

www.talos-consultants.com
www.shapenewstandards.com

Contact

Matthias est Partner chez TALOS et peut se prévaloir de deux décennies d'expérience dans l'industrie financière. Avant de rejoindre TALOS en 2010, il a travaillé au sein de la division banque privée de deux grandes banques suisses après avoir commencé sa carrière en tant que consultant chez Mitchell Madison Group. Son domaine d'expertise couvre les problématiques réglementaires, compliance et "sales management" pour les banques privées.



Matthias Greiller

Partner
+352 28 48 78 20 49
matthias.greiller@talos-consultants.lu

Benedikt est Consultant chez TALOS et a rejoint l'entreprise au début de l'année 2018. Il avait travaillé auparavant plus de 2 ans en audit, se spécialisant dans l'industrie de la gestion d'actifs. Il possède une profonde connaissance du secteur financier luxembourgeois.



Benedikt Aussems

Consultant
+352 28 48 78 20 49
benedikt.aussems@talos-consultants.lu